

Franck MARLIN
Député de l'Essonne
Maire d'Étampes

Paris, le 30 janvier 2013

Madame la Directrice générale,

À l'occasion de la table ronde sur les transports en Île-de-France, organisée ce jour à l'Assemblée nationale dans le cadre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, dont je suis membre, différentes problématiques ont pu être abordées auxquelles je souscris pleinement.

N'ayant pu intervenir personnellement en raison du nombre important d'orateurs inscrits, et je le regrette, je tenais à vous faire part de mes réflexions et inquiétudes concernant la situation des Franciliens résidant aux franges de notre région en matière de transports en commun et plus particulièrement ferroviaires. En effet, j'ai bien noté la volonté exprimée par les différents opérateurs de répondre aux besoins exprimés, en parfaite collaboration.

Comme vous le savez, je considère l'accessibilité et l'offre de transports comme prioritaire pour le territoire Sud-Essonnien en pleine extension démographique et économique.

Ainsi que l'a souligné Monsieur Guillaume PÉPY, Président de la SNCF, le développement de trains semi-directs entre la grande couronne et Paris constitue la principale solution aux difficultés rencontrées par les usagers éloignés de leur lieu de travail.

À ce titre, j'aurais souhaité vous interroger sur les dessertes du Sud-Essonne qui pourrait bénéficier de trois arrêts supplémentaires, en gare d'Angerville, dont prioritairement ceux du TER au départ de Paris à 16h23 et 18h23. Vous trouverez, ci-joint, copie de la question que j'avais préparée à votre attention et qui rappelle notamment la décision du STIF de diminuer sa participation au financement de ces dessertes, comme me la indiqué le Vice-président chargé des transports de la Région Centre.

Car cette absence de desserte aux horaires précités a deux principales conséquences.

D'une part, la durée quotidienne de transport pour nombre d'usagers qui se voient contraints d'emprunter un train à une heure tardive et pour lesquels l'amélioration des dessertes de bus, bien que notable, ne peut constituer une unique réponse.

D'autre part, elle implique pour celles et ceux qui, extrêmement nombreux, se rendent à Étampes afin de rejoindre la ligne C du RER, d'utiliser leur véhicule personnel et de stationner à proximité des gares étampaises, sans oublier le fait que certains utilisent finalement pour l'intégralité de leur trajet domicile – travail.

Ces dernières années, la Ville d'Étampes s'est efforcée d'augmenter la capacité des places de stationnement au travers de la création de parcs de proximité. Il s'avère aujourd'hui que la Ville d'Étampes est confrontée à un phénomène de saturation de ses parkings publics et doit affronter un stationnement de plus en plus sauvage dans les rues et ruelles de son cœur de ville.

Vous comprendrez dès lors l'attention toute particulière portée aux propos que vous avez tenus sur l'adoption du Schéma directeur des parcs relais et aux mesures d'accompagnement dont les collectivités, maîtres d'œuvre, peuvent bénéficier notamment d'une subvention « *pouvant atteindre 75 % ou plus* ».

Vous le savez également, une étude commandée par la Ville d'Étampes, en 2007, avait démontré que le Parc Relais de la commune comportant 278 places, comme les parkings situés aux abords des gares d'Étampes, étaient complets dès 7 heures. C'est la raison pour laquelle un projet visant à doubler la capacité du P+R avait été élaboré et, dans un premier, son financement acté.

Or, en 2012, la Région Île-de-France a fait savoir qu'elle faisait évoluer à la baisse sa participation financière.

La conséquence directe de cette décision est la remise en cause d'un projet plus qu'indispensable aujourd'hui en termes de développement durable, de qualité de vie, de sécurité publique et d'intérêt général.

Ce projet a d'autant plus d'importance qu'il s'inscrit dans une logique cohérente des déplacements des populations du Sud Essonne. En effet, en parallèle, la Ville d'Étampes avait émis d'autres hypothèses de travail, telles que : l'utilisation du parking de la base de loisirs, qui bénéficie d'un accès direct à la R.N. 20, avec la mise en place de navettes desservant les gares situées sur son territoire ; l'autorisation d'utiliser le P+R le week-end au regard de sa faible fréquentation les jours concernés ; l'adaptation des bus aux rues de commune ainsi qu'aux besoins et à la fréquentation des utilisateurs.

Les problématiques d'offres de transport, de circulation et de stationnement sont interdépendantes. Il est une impérieuse nécessité d'y répondre d'une manière globale et avec le soutien de tous les acteurs concernés.

En sa qualité de ville centre, Étampes ne peut concentrer tous les problèmes et ne peut seule les résoudre, d'autant qu'elle doit faire face à une augmentation croissante des populations ayant fait de choix de s'installer dans le Sud Francilien.

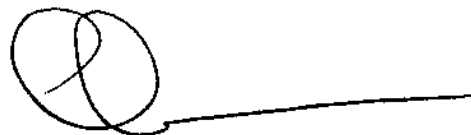
Le phénomène de « navetteurs » a d'ailleurs été très largement souligné dans les dernières enquêtes menées par l'INSEE et il conforte le besoin de réponse urgente.

Devant de la situation que je viens de décrire, votre syndicat occupe une place déterminante afin d'accompagner la mise en œuvre de projets, à brève et moyenne échéance, attendu par ma collectivité, ses habitants ainsi que par tous les usagers des transports ferroviaires publics résidant dans le Sud Essonne.

Je souhaiterais donc connaître les intentions du STIF et de la Région Île-de-France dans ce domaine et reste, pour ma part, extrêmement mobilisé pour apporter des réponses adaptées et réalistes financièrement à mes administrés et concitoyens.

Dans cette attente, et vous remerciant par avance du bienveillant intérêt que vous porterez à ma démarche, je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Bien à vous



Franck MARLIN

Madame Sophie MOUGARD
Directrice générale
STIF
41, rue de Chateaudun
75009 PARIS